

MEILLEURE COPIE

CONCOURS INTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2017 OPTION SANITAIRE ET SOCIALE EPREUVE DE NOTE

Communauté de Communes Alpha
Centre intercommunal d'action sociale

A Alpha, le 12 octobre 2017

Note à l'attention de la Directrice

Objet : L'accès à la mobilité pour tous, un levier d'insertion sociale

Aujourd'hui la mobilité est un élément incontournable pour vivre en société. 80,1 % (en zone urbaine) et 91 % (en zone rurale) des déplacements des habitants s'effectuent en voiture. Or pour de nombreux ménages la faiblesse de leur revenu associée à un lieu de résidence excentré provoquent des difficultés d'intégration socioprofessionnelles et génèrent des problèmes d'accès aux emplois, aux services, aux loisirs et à la culture.

Afin de venir en aide et d'accompagner les personnes accueillies dans notre Centre intercommunal d'action sociale, vous souhaitez développer des outils adaptés pour faciliter la mobilité et permettre ainsi une impulsion et un soutien dans l'intégration sociale de ces personnes.

Cette note vous présentera dans une première partie le constat d'un réel besoin d'accès à la mobilité pour tous (I). Tout d'abord par l'intégration sociale (1) mais également par l'accès à l'emploi (2). Dans une deuxième partie, vous trouverez les moyens de mise en œuvre d'un accès à la mobilité pour tous (II). Par la mise en place d'une plateforme de mobilité (1) et par le soutien des acteurs de la mobilité dans leurs actions en faveur de l'accès à la mobilité pour tous (2).

La restriction de la mobilité a des conséquences non négligeables pour l'ensemble de la population mais bien évidemment les personnes en situation de précarité sont les plus impactées et subissent l'isolement socioprofessionnel qu'elle engendre.

I - Le constat d'un réel besoin d'accès à la mobilité pour tous

La vie sociale est le premier domaine touché par les restrictions de mobilité.

1 - L'intégration sociale

La restriction de la mobilité provoque de nombreuses contraintes dans la vie sociale. En effet, rendre visite à des membres de la famille ou à des amis est difficile quand ils habitent loin et peut occasionner l'isolement.

De plus, le développement des centres commerciaux en périphérie des villes et la disparition des petits commerces de proximité contribuent au manque de choix dans l'alimentation et restreignent ces personnes dans le choix de faire leurs courses. Egalement, les domaines des loisirs et de la culture sont de fait restreints ou supprimés pour les familles aux revenus modestes qui ne peuvent se permettre d'ajouter à leur budget loisir un budget transport.

Les démarches administratives sont plus contraignantes au vu des nombreuses disparitions des administrations de proximité.

Enfin, dans le domaine de la santé, les personnes en situation de précarité ou les personnes âgées rencontrent des difficultés pour se rendre chez des spécialistes ou à l'hôpital.

A la difficulté d'intégration sociale, s'ajoutent les problèmes d'accès aux emplois.

2 - L'accès à l'emploi

40 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville mentionnent parmi les difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi, l'éloignement ou l'accessibilité difficile par les transports depuis leur domicile. Car pour une partie, les personnes cherchant un emploi, n'ont pas de voiture, pas de permis ou une voiture peu fiable pour de fréquents ou grands déplacements.

Or une proportion toujours croissante des emplois à très faible niveau de qualification est délocalisée en périphérie et devient inaccessible par les transports en commun. Egalement les emplois à horaires décalés sont difficilement abordables aux personnes dont la mobilité est restreinte.

La première raison de la restriction de la mobilité est d'ordre financière. En effet, la majorité des personnes souffrant de cette situation sont des personnes en situation de précarité. Pour cela des outils innovants ont été créés pour tenter d'enrayer ce phénomène.

II - Les moyens de mise en œuvre d'un accès à la mobilité pour tous

Afin de regrouper l'action à mener pour agir sur le phénomène de restriction de la mobilité, des plateformes de mobilité ont été mises en place.

1 - Mise en place d'une plateforme de mobilité

Les plateformes de mobilité sont des structures proposant aux personnes ayant des difficultés de déplacement d'ordre physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuelles leur permettant de devenir autonomes.

Des conseillers dirigent les personnes vers la solution adaptée à leur situation, tout d'abord en diagnostiquant la compétence de la mobilité de la personne et en l'informant sur les possibilités de déplacement disponibles sur son territoire. Mais également en montant un projet pour remédier à sa libre mobilité comme l'apprentissage de la conduite dans une auto-école sociale, la mise en place d'un micro-crédit pour l'obtention d'un véhicule, le prêt de véhicules (voitures, vélo, scooters).

Le conseiller aiguille également sur les différentes ressources de transport comme le covoiturage, l'auto-partage, le transport micro-collectif ou encore le garage solidaire pour l'entretien d'un véhicule.

En plus de conseiller, d'informer, d'orienter ou d'accompagner les personnes dont la mobilité est restreinte, les acteurs directs impliqués dans le champ de la mobilité se doivent d'agir.

2 - Le soutien des acteurs de la mobilité dans leurs actions en faveur de l'accès à la mobilité pour tous

L'autonomie en mobilité est le gage d'une meilleure insertion socioprofessionnelle et les acteurs publics doivent le prendre en considération. En outre, apprendre la mobilité dès le plus jeune âge constituerait un socle essentiel aux générations futures comme l'usage des modes alternatifs de déplacement (vélo, transports en commun, covoiturage), la capacité à se repérer sur un plan, à organiser un déplacement ou un itinéraire.

Egalement simplifier l'aide publique à la mobilité comme financer un vélo, un abonnement de transports publics, l'apprentissage de la conduite. Enfin, pour accroître la mobilité des personnes ayant des revenus modestes et atténuer le frein à l'emploi, la tarification sociale dans les transports collectifs participe à limiter les phénomènes d'exclusion. Celle-ci est régie par différents codes, le code des transports pour les transports urbains, la retenue par le G.A.R.T. (Groupement des Autorités Responsables de Transport) et l'U.T.P. (Union des Transports Publics et Ferroviaires) pour le transport public urbain et enfin la S.N.C.F. pour le transport interurbain.

La prise en charge des questions de mobilité peut être une compétence locale ou territoriale. De nombreux acteurs sont impliqués et pour une grande efficacité, ils doivent se connaître et se coordonner pour apporter une réponse adaptée.